

sous contrôle et qui enseignent aux écoles du soir, peuvent faire compter au fonds de pension le salaire qu'ils reçoivent de ces mêmes écoles du soir.

M. Archambault répond que oui, que la commission administrative du fonds de pension a dernièrement décidé cette question dans l'affirmative. Cependant, ajouta-t-il, il est libre à chacun d'inclure ou non le revenu *extra* comme faisant partie de tout le salaire pour lequel il devra payer la retenue ordinaire. Quant à ceux qui, l'an dernier, ont enseigné aux écoles du soir, ils devront, pour jouir de ces avantages, payer le plus tôt possible la retenue sur le salaire qu'ils ont pu recevoir des écoles du soir.

Avis de motion.

M. F.-X.-P. Demers étant absent, la discussion sur l'avis qu'il a fait à la dernière conférence, afin d'amender l'article 6e de la constitution, est renvoyée à la prochaine conférence.

M. DALLAIRE. — A-t-on reçu du gouvernement quelque réponse favorable au sujet de la requête que les instituteurs de cette association ont adressée au gouvernement de Québec, afin d'obtenir une somme de \$200 pour défrayer les frais de voyage des instituteurs de la campagne qui prennent part aux conférences pédagogiques de l'école normale J.-C. ?

M. LACROIX. — Non ; aucune réponse n'a encore été reçue.

Il est alors proposé par M. G. Robillard, appuyé par M. F.-X. Boileau :

“ Que l'Association s'adresse au Conseil de l'Instruction publique pour lui demander un octroi de \$200, lequel servira à défrayer les dépenses de voyage des instituteurs de la campagne qui prennent part aux conférences pédagogiques de l'école normale Jacques Cartier ;

“ Qu'en même temps, le comité déjà nommé à cet effet et composé de MM. A.-D. Lacroix et F.-X.-P. Demers, fasse des démarches et des instances auprès de MM. les membres du Conseil de l'Instruction, résidant dans la ville de Montréal, afin d'avoir leur aide pour l'obtention de l'octroi dont il vient d'être parlé.”

Adopté.

Suggestion.

M. F.-X. Boileau suggère l'idée d'avoir des conférences pédagogiques dans chaque comté ou district d'inspection. Ces conférences seraient présidées ou par l'inspecteur d'écoles ou le curé de l'endroit, où la conférence aurait lieu. Elles seraient aussi considérées comme des conférences annexes des grandes conférences de Québec et de Montréal qui y enverraient des délégués pour parler de méthodes nouvelles ou traiter des sujets pratiques ; y prendraient part les instituteurs, les institutrices et le public. M. Boileau démontre tout le bien qui résulterait de ces conférences. Les instituteurs y trouveraient leur profit et le public aussi. Par là, nous populariserions davantage l'instruction, tout en rendant meilleures nos méthodes d'enseignement.

M. l'abbé Verreau appelé à dire ce qu'il pense de ces sortes de conférences, concourt pleinement dans le sens de M. Boileau quant au bien qui devrait en résulter. Il fait remarquer cependant les difficultés probables qu'un tel projet pourrait bien rencontrer. De semblables conférences ont eu lieu dans le comté de Soulanges, et elles n'ont pu durer. Néanmoins, le projet est bon, excellent, et il engage tous les membres à le bien étudier.

M. Dallaire invite tous ses confrères à venir passer une journée, pendant les prochaines vacances d'été, à Ste-Rose, où il sera